

# Les artistes en guerre contre les sites de streaming

Spotify, Deezer ou encore Pandora sont accusés de ne pas rémunérer suffisamment les chansons écoutées

**L**es plates-formes de streaming musical ne font pas que des heureux. La révolte gronde même parmi certains artistes de premier plan qui estiment que ce nouveau mode d'écoute en ligne, en plein essor partout dans le monde, n'est pas assez rémunérateur pour eux. Lundi 3 novembre, l'alerte a été donnée par la chanteuse américaine Taylor Swift, dont le cinquième album *1989*, sorti il y a quelques jours aux Etats-Unis et qui s'est aussitôt classé dans les meilleures ventes, ne sera pas disponible sur Spotify.

A la demande de Big Machine Records, le label qui s'occupe de Taylor Swift, toutes les chansons de l'artiste de country-pop ont été retirées de la plate-forme de streaming audio. Seuls quelques morceaux, dont la bande originale du film *Hunger Games*, qui a rendu la chanteuse très populaire auprès des adolescents, sont encore accessibles.

Face à cette épreuve de force, le site de streaming a préféré réagir avec humour. « *Taylor, nous étions jeunes quand nous t'avons vue la première fois, mais maintenant il y a plus de 40 millions de personnes qui veulent que tu restes, restes, restes. C'est une histoire d'amour, bébé, dis simplement "Oui" »*, a écrit, lundi, Spotify, sur un post de blog, reprenant des paroles d'une chanson de la jeune femme et révélant ainsi publiquement le litige qui l'oppose à l'artiste. Le site a rappelé que 16 millions de ses 40 millions d'utilisa-

teurs avaient récemment écouté des titres de l'artiste.

De fait, le conflit commercial couve depuis plusieurs mois. A l'origine, le label de l'artiste a demandé à Spotify de ne diffuser le dernier album de l'artiste en streaming qu'aux Etats-Unis et non dans les 58 pays où il est présent. Mais le site a refusé. Pour Scott Borchetta, le patron de Big Machine Records, il s'agit de construire une stratégie pour accroître la notoriété de l'artiste et d'en conserver la maîtrise.

## « Course vers le bas »

Depuis 2010, Taylor Swift connaît un succès foudroyant aux Etats-Unis. A chaque sortie d'un nouvel album, elle occupe d'emblée la première place, en vendant à chaque fois plus d'un million d'exemplaires que ce soit pour ses albums *Speak now* en 2010 ou *Red* en 2012. Mais pour son label, l'artiste n'a pas atteint tout son potentiel de développement, hors des frontières américaines.

Scott Borchetta, avait déjà dit en 2013 que les services de streaming participaient à « *une course continue vers le bas* » dans la valorisation de la musique. Universal Music, pour qui le streaming est le modèle de l'avenir et qui distribue les disques de Taylor Swift, a cherché en vain à convaincre le responsable de Big Machine Music de ne pas faire sécession. Mais celui-ci n'a rien voulu entendre. Au cœur du conflit, la rémunération des artistes qui est, selon lui, bafouée par le streaming.

Spotify et les autres services de streaming (Deezer, Rhapsody, Pandora...) sont aujourd'hui montrés du doigt par plusieurs artistes et par beaucoup de maisons de disques et labels indépendants qui ne voient pas suffisamment les contreparties sonnantes et trébuchantes de leur présence.

Pour eux, le téléchargement à l'acte, notamment sur iTunes, constitue un modèle nettement plus rémunérateur, même s'il décline. Une information infirmée, mercredi 6 novembre, par le site Kobalt Music, chargé de représenter plus de 6 000 artistes dont Paul McCartney, Lenny Kravitz ou Bob Dylan, qui explique que Spotify est désormais plus rentable qu'iTunes.

## Boîte noire

Avant Taylor Swift, le chanteur Thom Yorke, leader du groupe Radiohead, s'est fait le chantre des artistes hostiles au mode de rémunération proposée par Spotify, prônant même un boycott. Aujourd'hui, la rémunération par le biais du streaming constitue une boîte noire pour les artistes. Le groupe Grizzly Bear avait révélé sur Twitter en 2013, qu'il recevait 10 dollars (7,9 euros) pour 10 000 écoutes de leurs titres. Rosanne Cash, fille du défunt Johnny Cash, affirmait en juin ne toucher que 114 dollars pour 600 000 écoutes en streaming. Celles-ci sont rémunérées par Spotify entre 0,006 et 0,0084 dollar par écoute versé aux labels.

De son côté, l'entreprise sué-

doise répond que près de 70 % de son chiffre d'affaires est aujourd'hui redistribué à l'industrie musicale. En 2013, le montant des royalties reversées a dépassé un milliard de dollars et en 2014 il pourrait atteindre les 2 milliards de dollars, selon le site.

Mais voilà, si le streaming a bien redonné des couleurs au marché mondial de la musique en 2013, il a aussi fortement creusé les différences entre artistes, voire entre majors et indépendants. Ce sont les maisons qui disposent d'important fonds de catalogue qui tirent le mieux leur épingle du jeu.

« *Pour de nombreux artistes et répertoires, le streaming ne fait pas encore le revenu* », constate Yves Riesel, patron de Qobuz, car « *le marché de la musique est toujours en pleine transition* », poursuit-il.

Le streaming a certes le vent en poupe, mais il souffre d'un manque de segmentation qui permet de s'adresser aux différents consommateurs. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux acteurs comme Apple devrait rebattre les cartes. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY

**Le montant des royalties versées par Spotify en 2014 pourrait atteindre 2 milliards de dollars, selon le site**

# 0,46

euro

C'est le montant que les artistes doivent se répartir entre eux, sur un abonnement standard de streaming de 9,99 euros par mois, payé par un internaute pour écouter de la musique en ligne, selon l'Adami, qui est une des sociétés françaises de gestion des droits des artistes et musiciens interprètes.